

Vente aux enchères forcée d'immeuble après faillite

Faillite : Succession répudiée de feu M. Jean-Luc Viaccoz, de Gérard, né le 5 mars 1950, décédé le 31 octobre 2018, de dernier domicile connu à Ayer, commune d'Anniviers

L'office des faillites de Sierre vendra aux enchères publiques, **le mercredi 17 août 2020 dès 15H00**, à la salle de ventes de l'office au 1^{er} étage du bâtiment "Le Bourgeois", Av. du Rothorn 2 à Sierre, les immeubles suivants :

Immeuble sis sur la commune d'Anniviers à Ayer

Lot I :

- **Parcelle N° 2918, plan N° 28, nom local « La Comba-Ayer », commune d'Anniviers (Secteur Ayer)**
Bâtiment industriel N° 1061, 248 m² - Route-chemin 3 m² - autre revêtement dur 92 m² - jardin 404 m² (zone agricole)

Il s'agit d'un atelier de charpente et de menuiserie

Estimation officielle de l'office par expert : CHF 206'000.00

Lot II :

- **Parcelle N° 2608, plan N° 28, nom local « La Comba-Ayer », commune d'Anniviers (Secteur Ayer)**
Autre bâtiment N° 1840, 7 m² - autre boisé 2081 m² - autre revêtement dur 9 m²

Il s'agit d'une parcelle en zone agricole implantée par un petit pavillon en bois

Estimation officielle de l'office par expert : CHF 25'500.00

L'état descriptif et les conditions de vente seront à la disposition des amateurs à l'office des faillites du district de Sierre dès le 3 août 2020 sur rendez-vous préalable.

Les personnes qui désirent visiter l'immeuble mis en vente devront s'annoncer auprès de l'Office des faillites au plus tard pour le 10 août 2020. Renseignements au 027 606 16 30.

Les enchérisseurs devront se munir d'une pièce d'identité et, pour les sociétés, d'un extrait récent du registre du commerce. Nous attirons leur attention sur les dispositions légales concernant l'acquisition d'immeubles par des personnes domiciliées à l'étranger ou des sociétés suisses considérées comme étrangères en raison d'une participation étrangère prépondérante (LFAIE).

Paiement au comptant ou par une garantie bancaire irrévocable et illimitée d'un acompte de 10 % et de 2% d'avance de frais pour les frais de transcription (les chèques bancaires ne sont pas admis). Le solde dans le mois avec intérêts à 5 %.

La présente publication ainsi que le rapport d'estimation peuvent être consultés sur le site internet des offices des poursuites et faillites du canton du Valais à l'adresse www.vs.ch/web/spf/encheres.

Sierre, le 15.06.2020

OFFICE DES POURSUITES
DE SIERRE
J.-Ch. Emery
Substitut

